



DG H&WB – SLPPT 8		USAGE INTERNE	
	✓ Adjt LELOUP Quentin Quentin.Leloup@mil.be	 Recoverable Signature	① 22-50186736
	✍ Adjt LELOUP Quentin Quentin.Leloup@mil.be	X LELOUP Q Signed by: Quentin Leloup (Authentication)	📅 2022-09-27 📁 158 Annexe(s)
Destinataires			
Visite annuelle des lieux de travail (VLT) DG JUR			
Liste des Références			

Compte-rendu de la VLT 2022 DG JUR exécutée le 13 septembre 2022

1. Dans le cadre du respect des Ref et du bon suivi du SDGR (Système Dynamique de Gestion des Risques), une VLT (Visite Annuelle des lieux de Travail) est une obligation légale. Celle-ci consiste en un contrôle visuel de tous les locaux, un contact direct du Pers avec la délégation du CCB donnant la parole aux travailleurs présents et une analyse des points suivants :
 - a. Organisation générale de la Prévention et du Bien-être au niveau de l'unité
 - b. Prévention Incendie et Evacuation
 - c. Premiers soins
 - d. Accidents et Incidents
 - e. Machines et Equipements de travail
 - f. Equipements de Protection Individuelle (EPI)
 - g. Produits Dangereux
 - h. Lieux de Travail (hygiène, risque de chute et de glissement, éclairage, aération, installation électrique, sanitaire, ambiance sonore, Asbest, radiations Ionisantes)

La SLPPT 08 a une fonction de conseiller pour les chefs de corps et les membres du CCB appartenant au Gpt Qu 08. Sa mission principale est la protection de la santé et du bien-être des travailleurs.

1. Veuillez trouver ci-dessous le compte-rendu de la visite annuelle des lieux de travail ayant eu lieu ce 13 septembre 2022 au sein de DG JUR.

Participants :

LCL KERCKHOFS Maarten	CO
Mme DERAY Corinne	Représentante CCB
CPL MIESZALSKI Jérôme	Assistant en prévention

Mr BOECKX Dirk	ACOD
----------------	------

ADJ LELOUP	SLPPT 08 - Conseiller en prévention niveau 2
------------	--

La VLT a débuté après un briefing donné à la délégation par la SLPPT concernant le bon déroulement et les objectifs de la VLT.

L'U est composée de +-117 personnes (bloc 4B).

Concernant les points administratifs contrôlés et les points observés lors de la visite, il y a lieu de noter les éléments suivants :

- a. La structure de la prévention est bien établie au sein de DG JUR. La spécificité de l'unité permet un excellent suivi puisque le personnel mis en place y est pour une période +- longue. C'est un réel plus pour les travailleurs et la LH.
 - b. Les rapports trimestriels sont envoyés chaque trimestre et la liste AMT est régulièrement mise à jour.
 - c. Un briefing d'accueil « prévention » est donné aux nouveaux travailleurs. Certains points (liste brevetés 1^{er} secours, contact AMT...) devront y être ajoutés.
 - d. L'unité dispose également sur son Sharepoint d'une page « prévention ».
 - e. La liste des équipes 1^{ère} intervention de lutte contre l'incendie doit être mise à jour. Une procédure d'évacuation existe et la priorité est mise sur les « stewards d'évacuation ». L'exercice d'évacuation annuel doit encore être réalisé (coordination avec le Bn nécessaire).
 - f. Dans le cadre de l'incendie, suite aux différents constats réalisés ces derniers mois et la complexité du quartier d'Evere, un « coordinateur en prévention incendie » (CPI) a été mis en place afin de coordonner et d'harmoniser les procédures en matières d'incendie. L'occupation des blocs par plusieurs unités et le homeworking sont 2 facteurs de risques parmi d'autres qui nécessitent une attention toute particulière.
 - g. L'éclairage de sécurité mentionné comme défectueux lors de la dernière VLT a été réparé.
 - h. Les trousse de secours de l'unité sont à jour.
 - i. L'encodage dans Safety@Work est fait mais certaines entrées numériques posent problèmes (RDV avec SLPPT suivra).
 - j. Un briefing sera donné par la SLPPT concernant les fiches de fonctions et postes de travail afin de mettre à jour la situation de l'unité.
 - k. La liste des équipements de travail est à jour. Cependant, la dernière inspection annuelle a eu lieu en 2020. Le problème a déjà été remonté pour d'autres unités du quartier d'Evere.
 - l. Les travailleurs du local 4B3.05 se plaignent de la haute température ambiante lors des journées de fortes chaleurs. La SLPPT a proposé de venir effectuer des mesures l'année prochaine durant la période critique et invite l'unité à reprendre contact avec elle à ce sujet.
2. Conclusions :
- a. La SLPPT tient à souligner le très bon suivi réalisé par l'unité concernant la prévention au sein de celle-ci. Néanmoins certains points sont encore à mettre à jour, déjà relevés à la dernière VLT réalisée en 2020.
3. Liste des annexes [\(top\)](#)
- Annexe A: [Check-list VLT](#)
- Annexe Y: [Liste des références](#)
- Annexe Z: [Liste des destinataires](#)

Quentin LELOUP
Adjudant
Conseiller en Prévention
SLPPT 08

Check-list VLT

[\(top\)](#)



Check-list VLT DG
JUR 2022.docx

Références

[\(top\)](#)

1. Code du Bien-être, Titre II, Sec 2, Art 7
2. ACWB-SPS-WPKPR-002 WB SIPPT Ed001-01 Oct2007

Destinataires (top)	
Action	Comd DG JUR
Info	Président CCB 08
	DG H&WB Cel AMT Evere